

ARRETE D'ANNULATION N°3 du 03/03/2021 au 02/04/2021
AN05120210402534

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne,

Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 23, 23-1 et 41,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises au Centre de Gestion de la Marne par les collectivités et établissements publics du département,

ARRETE

Article 1 : Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration annulée.

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion sis 11, Rue Carnot à CHALONS EN CHAMPAGNE et transmis aux Collectivités et Etablissements Publics.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Marne.


La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicités des arrêtés ».

Fait à Châlons-en-Champagne, le 2 avril 2021



Le Président du Centre,
Patrice VALENTIN

Maire d'Esternay
Conseiller régional
Membre du CRO du CNFPT Grand Est

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	<div style="text-align: right;">° du précédent arrêté</div>
V051210200230997001	Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Mise en att. ou report sans date	35h00	MARDEUIL 5 Mardeuil	<div style="text-align: right;"> Envoyé en préfecture le 02/04/2021 Reçu en préfecture le 02/04/2021 Affiché le  ID: 051-285109161-20210402-ARA3_BE_04_21-AR </div>